

Charte du bien-vivre ensemble du CDG74

Cette charte résulte d'un travail collaboratif des agents et vient compléter les autres chartes du CDG74. Elle définit un cadre commun, un ensemble de valeurs, d'attitudes et d'objectifs auxquels l'institution et chacun d'entre nous, s'engage à adhérer et à participer.

Garanties de l'institution

- ✕ Définir de manière transparente et claire les objectifs du projet d'établissement
 - ✕ Consulter les agents sur les projets liés à l'organisation de vie au travail
 - ✕ Rassembler les agents autour de valeurs communes et d'objectifs partagés
 - ✕ Rester à l'écoute des agents
- ✕ Développer le travail sous forme de projet et valoriser le travail en équipe et en pluridisciplinarité
 - ✕ Favoriser les temps dédiés aux échanges professionnels et à la cohésion des équipes
 - ✕ Favoriser la conduite du changement, l'évolution et la formation des agents
 - ✕ Permettre le droit à l'erreur et mettre en place des actions d'accompagnement
 - ✕ Encourager la responsabilité, l'autonomie et l'initiative
- ✕ Faciliter les temps de partage pour l'ensemble des agents et encourager les temps de convivialité
 - ✕ Valoriser les talents personnels



Engagements des agents

- ✕ Concourir à la mise en œuvre du projet d'établissement et au rayonnement du CDG74
- ✕ Travailler collectivement dans la transversalité et le souci de la continuité du service
 - ✕ Faire preuve de discernement entre la sphère privée et la sphère professionnelle
- ✕ Se rappeler que son travail et son comportement ont une influence sur le travail des autres et sur l'ambiance générale de l'établissement
 - ✕ Avoir conscience que la disponibilité des collègues peut-être tributaire de sollicitations et contraintes externes
 - ✕ Optimiser les réunions, être engagé et attentif
 - ✕ Rester joignable, disponible et transparent sur ses missions
 - ✕ Privilégier la communication verbale à l'envoi de mails en cas de différends
 - ✕ Être expert, c'est aussi savoir se remettre en question et avoir le droit à l'erreur
 - ✕ Régler les problématiques liées au travail dans le respect de l'autre
 - ✕ Être attentif à ses collègues, prendre soin de soi et des autres
 - ✕ Ne pas céder à l'instantanéité de la messagerie électronique
- ✕ Comprendre les difficultés et contraintes des collectivités, faire preuve de tolérance et d'entraide



Engagements réciproques

- ✕ Adopter une attitude bienveillante et respecter les droits et obligations de chacun
- ✕ Communiquer de manière respectueuse, courtoise et adaptée à l'individu et au contexte professionnel
 - ✕ Respecter les opinions, les contraintes et les différences des uns et des autres
- ✕ Construire un environnement de travail qui encouragera la cohésion et le bien-être
 - ✕ Faire confiance à soi-même et aux autres
 - ✕ Favoriser les échanges et le travail en transversalité
- ✕ Bien accompagner les arrivées des nouveaux agents et les départs de l'établissement
 - ✕ Respecter les espaces et les temps de travail de chacun
 - ✕ Permettre la déconnexion et savoir se déconnecter
 - ✕ Favoriser et développer la solidarité entre agents

